Plan de gestion pour le Site FFH 7712-341 «Taubergießen, Elz und Ettenbach» et Zones de Protection des Oiseaux

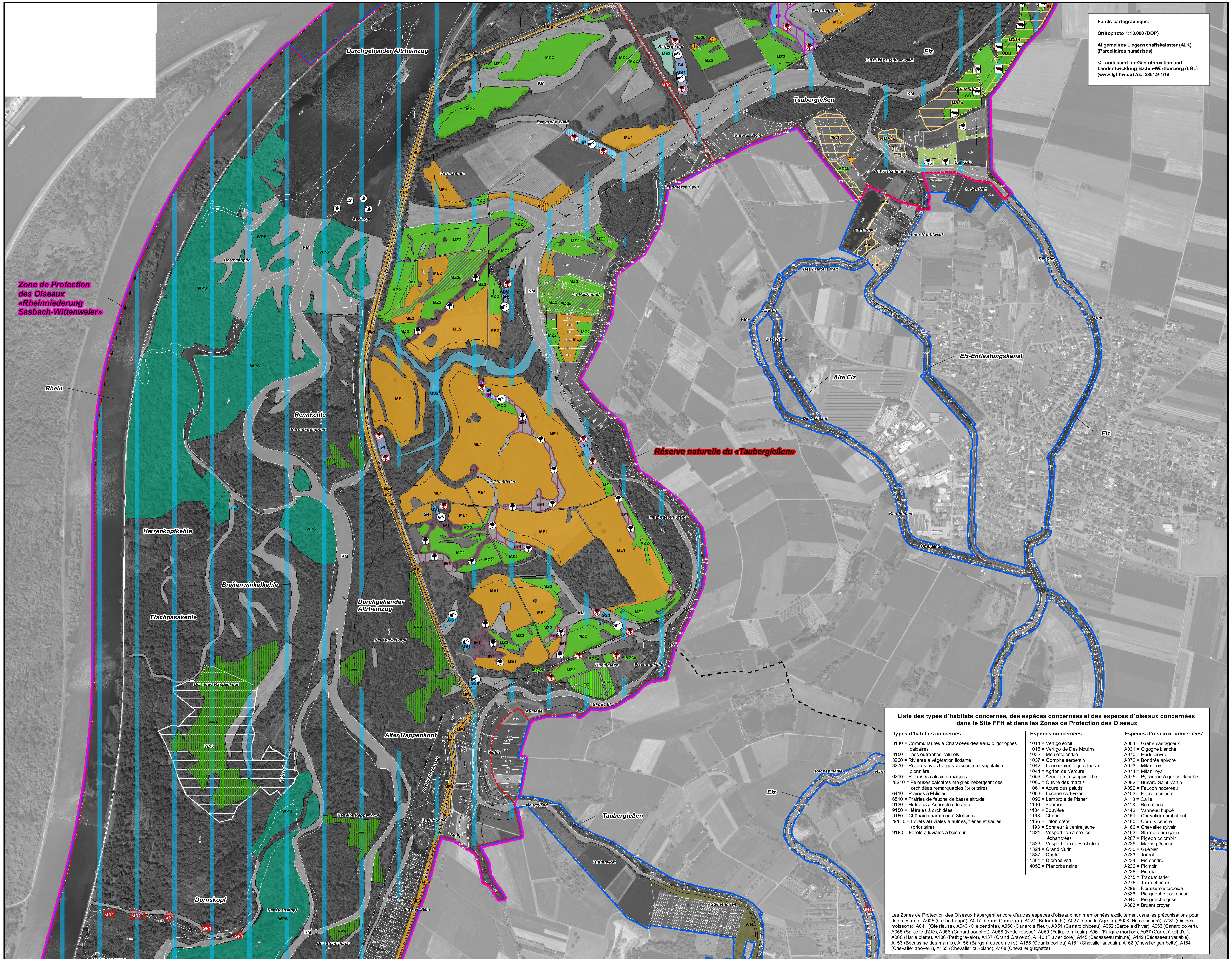

Fonds cartographique:

Orthophoto 1:10.000 (DOP)

Allgemeines Liegenschaftskataster (ALK) (Parcellaires numérisés)

© Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung Baden-Württemberg (LGL) (www.lgl-bw.de) Az.: 2851.9-1/19

Liste des types d´habitats concernés, des espèces concernées et des espèces d´oiseaux concernées dans le Site FFH et dans les Zones de Protection des Oiseaux

Types d'habitats concernés

3140 = Communautés à Characées des eaux oligotrophes calcaires
3150 = Lacs eutrophes naturels
3260 = Rivières à végétation flottante
3270 = Rivières avec berges vaseuses et végétation pionnière
6210 = Pelouses calcaires maigres
*6210 = Pelouses calcaires maigres hébergeant des orchidées remarquables (prioritaire)
6410 = Prairies à Molinies
6510 = Prairies de fauche de basse altitude
9130 = Hêtraies à Aspérule odorante
9150 = Hêtraies à orchidées
9160 = Chênaie charmaies à Stellaires
*91E0 = Forêts alluviales à aulnes, frênes et saules (prioritaire)
91F0 = Forêts alluviales à bois dur

Espèces concernées

1014 = Vertigo étroit
1016 = Vertigo de Des Moulins
1032 = Moulette enflée
1037 = Gomphe serpentin
1042 = Leucorrhine à gros thorax
1044 = Agrion de Mercure
1059 = Azuré de la sanguisorbe
1060 = Cuivré des marais
1061 = Azuré des paluds
1083 = Lucane cerf-volant
1096 = Lamproie de Planer
1106 = Saumon
1134 = Bouvière
1163 = Chabot
1166 = Triton crêté
1193 = Sonneur à ventre jaune
1321 = Vespertilion à oreilles échancrées
1323 = Vespertilion de Bechstein
1324 = Grand Murin
1337 = Castor
1381 = Dicrane vert
4056 = Planorbe naine

Espèces d'oiseaux concernées[1]

A004 = Grèbe castagneux
A031 = Cigogne blanche
A070 = Harle bièvre
A072 = Bondrée apivore
A073 = Milan noir
A074 = Milan royal
A075 = Pygargue à queue blanche
A082 = Busard Saint Martin
A099 = Faucon hobereau
A103 = Faucon pèlerin
A113 = Caille
A118 = Râle d'eau
A142 = Vanneau huppé
A151 = Chevalier combattant
A160 = Courlis cendré
A166 = Chevalier sylvain
A193 = Sterne pierregarin
A207 = Pigeon colombin
A229 = Martin-pêcheur
A230 = Guêpier
A233 = Torcol
A234 = Pic cendré
A236 = Pic noir
A238 = Pic mar
A275 = Traquet tarier
A276 = Traquet pâtre
A298 = Rousserole turdoide
A338 = Pie grièche écorcheur
A340 = Pie grièche grise
A383 = Bruant proyer

[1] Les Zones de Protection des Oiseaux hébergent encore d'autres espèces d'oiseaux non mentionnées explicitement dans les préconisations pour des mesures: A005 (Grèbe huppé), A017 (Grand Cormoran), A021 (Butor étoilé), A027 (Grande Aigrette), A028 (Héron cendré), A039 (Oie des moissons), A041 (Oie rieuse), A043 (Oie cendrée), A050 (Canard siffleur), A051 (Canard chipeau), A052 (Sarcelle d'hiver), A053 (Canard colvert), A055 (Sarcelle d'été), A056 (Canard souchet), A058 (Nette rousse), A059 (Fuligule milouin), A061 (Fuligule morillon), A067 (Garrot à œil d'or), A068 (Harle piette), A136 (Petit gravelot), A137 (Grand Gravelot), A140 (Pluvier doré), A145 (Bécasseau minute), A149 (Bécasseau variable), A153 (Bécassine des marais), A156 (Barge à queue noire), A158 (Courlis corlieu) A161 (Chevalier arlequin), A162 (Chevalier gambette), A164 (Chevalier aboyeur), A165 (Chevalier cul-blanc), A168 (Chevalier guignette)

Préconisations pour des mesures de protection

Abréviation (allemande) et qualificatif des mesures
Conservation - lettres majuscules (par ex. BS)
Mesures d'ordre général sans référence spatiale en caractères italiques

Géneralités

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
ÖB	*Fonction de conseil pour toutes interventions et mesures d' entretien* (s'applique à l'ensemble du Site FFH et de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)	tous les types d'habitats	toutes les espèces
KM	Actuellement, aucune mesure; à surveiller l'évolution	3140, 3150, 3260, *91E0	1016, *1078, 1166

Espaces ouverts

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
MZ2	Fauche bisannuelle échelonnée au sein de la RN du «Taubergießen»: Première fauche après la floraison des graminées, seconde fauche avant fin septembre, fertilisation de compensation possible	6510	1323, 1324, A073, A074, A160, A207, A275, A276, A383
	Reprise de la fauche des prairies:		
MZ3a	Suppression des rejets ligneux		
MZ3b	Conversion de labours en prairies (obligation de restauration)		
MZ3d	Fauche bisannuelle avec exportation des résidus de la fauche		
ME1	Fauche unique échelonnée avec maintien de bandes herbeuses dans la RN du «Taubergießen»: Coupe au moment de la floraison du Brome érigé, sans fertilisation	6210, *6210, 6410	1014, 1323, 1324
ME2	Fauche unique échelonnée, avec maintien de bandes herbeuses et amaigrissement au sein de la RN du «Taubergießen», occasionnellement, seconde fauche		
ME4	Maintien de la gestion des principales digues du Rhin: Première coupe fin juin, par sections, seconde coupe, le cas échéant ensemencement		
ME3	Fauche unique à partir d'octobre, selon le cas, fauche en mai avec maintien de bandes herbeuses au sein de la RN «Taubergießen»		
	Régime de fauche dans les stations à Azuré de la sanguisorbe et à Azuré des paluds:		1059, 1061
MA1b	Zone de prospection: Maintien de zones refuges à sanguisorbes, seconde fauche à partir du 15 septembre		
MA1c	Stations du «Heiligenwört» : Adapter le calendrier des fauches, installation des sanguisorbes		
MA1d	Projet «Wilde Weiden Taubergießen»: Maintien de zones refuges à sanguisorbes		
OKO	Conservation des vergers: Conservation des structures d´habitat des arbres vieux, maintien de fruiticulture traditionelle, fauche bisannuelle ou paturage extensive	6510	1321, 1323, 1324, A233, A234, A238, A338
OBB	Maintien en place de la pratique du pâturage dans le cadre du projet «Wilde Weiden Taubergießen»	6510	1014, 1323, 1324, A338

Milieux aquatiques

Les mesures ci-dessous s'appliquent en partie aussi pour les anatidés et autres espèces d'oiseaux d'eau stationnant dans le site, y compris aussi divers limicoles. Une liste des espèces figure dans le texte du plan de gestion.

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
GA1	*Prise en compte des enjeux patrimoniaux lors des travaux d' entretien des cours d'eau* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)		1032, 1044, 1060, 1096, 1134
GA3	*Conservation des phragmitaies* (s'applique à l'ensemble de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		A004, A021, A052, A118, A298
GA4	*Conservation et renouvellement de plaques racinaires et autres niches d'arrachement dans des berges* (s'applique à l'ensemble de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		A229
G1	*Restauration de la continuité écologique des cours d'eau* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)	3260	1032, 1096, 1106, 1134
G2	*Mise en place de cordons rivulaires* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)		1032, 1044, 1042, 1096, 1106, 1134
G3	*Réduction de la pollution des eaux* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)	3260, *91E0	1032, 1096, 1106, 1134
G4	Maîtrise des successions ligneuses en bord de rivière	3260, *91E0	1060, 1044, 1042, 1166, 4056
GS1	Curage d'eaux stagnantes	3140	1042, 1166 A099
GS2	Concepts pour la conservation d'eaux stagnantes FFH	3140, 3150	
GS3	Diagnostic piscicole avec le cas échéant suppression des peuplements	3150	1166
GN1	Maîtrise des renouées (cartographie des stations connues)	*91E0	
GN2	*Concepts pour la maîtrise d'invasives* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)	6510, *91E0	1032, 1037, 1096, 1106, 1134, 1163

Forêt

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
WB	*Gestion sylvicole ciblée au sein des Réserves Naturelles et des forêts en Réserve Dirigée dans les milieux alluviaux* (s'applique à l'ensemble des forêts de la Réserve Naturelle du «Taubergießen»)	9130, 9150, 9160, *91E0	1083, 1321, 1323, 1324, 1381, A207, A234, A236, A238
WPS	Protection des processus naturels	*91E0, 91F0	
WA1	*Maintien des îlots de vieillissement à canopée dense comme territoire de chasse des chauves-souris* (s'applique à l'ensemble des forêts du Site FFH)		1321, 1323, 1324, A207, A236, A238
WA2	*Conservation de l'offre actuelle d'habitats pour les chauves-souris dans l'ensemble du massif forestier* (s'applique à l'ensemble des forêts du Site FFH)		
WA3	Non utilisation temporaire de zones abritant des gîtes à chauves-souris		1321, 1323, 1324

Mesures de conservation d'espèces

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
AEG	*Maintien de structures ligneuses dans les espaces ouverts comme repères pour les chauves-souris* (s'applique à l'ensemble d'espaces ouvertes du Site FFH)		1321, 1323, 1324
AA	*Création périodique de mares temporaires* (s'applique à l'ensemble de la Réserve Naturelle du «Taubergießen»)		1193
AI	*Maintien du potentiel de biomasse pour tous les insectes* (s'applique à l'ensemble du Site FFH et de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		toutes les espèces
AB	*Gestion des castors* (s'applique à l'ensemble du Site FFH)		1337
AV3	*Aucune nouvelle mesure en faveur de la Cigogne blanche*		A113, A142, A160
AV4	*Interdiction de la chasse aux anatidés* (s'applique à l'ensemble de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		toutes les espèces d'oiseaux d'eau
AV5	Mesures de protection ciblée pour les Sternes pierregarin		A193

Maîtrise de la fréquentation

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
B1	*Maîtrise de la fréquentation dans la forêt du Rhin* (s'applique à l'ensemble de la Réserve Naturelle du «Taubergießen»)		toutes les espèces d'oiseaux d'eau

Préconisations pour des mesures de développement

Abréviation (allemande) et qualificatif des mesures
Développementn - lettres minuscules (par ex. em)
Mesures d'ordre général sans référence spatiale en caractères italiques

Espaces ouverts

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
mz	Développement de Prairies de fauche maigres de basse altitude Fauche bis- ou triannuelle, sans fertilisation	6510	1323, 1324
me	Développement de Pelouses calcaires maigres: fauche unique, le cas échéant ensemencement et suppression des ligneux	6210	
ma	Actions en faveur de la Sanguisorbe pour y promouvoir l'installation de l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds		1059, 1061

Milieux aquatiques

Les mesures ci-dessous s'appliquent en partie aussi pour les anatidés et autres espèces d'oiseaux d'eau stationnant dans le site, y compris aussi divers limicoles. Une liste des espèces figure dans le texte du plan de gestion.

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
g1	Maîtrise des successions ligneuses sur les rives de milieux aquatiques		1042, 1044, 1166
g2	*Mesures ciblant une dynamique alluviale naturelle* (s'applique à l'ensemble des forêts de la Réserve Naturelle du «Taubergießen»)	3140, *91E0	1032, 1042, 1096, 1106, 1134, A004, A021, A052, A059, A070, A099, A118, A168, A193, A229
g4	*Développement des phragmitaies* (s'applique à l'ensemble de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		A004, A021, A052, A118, A298
gs	Curage d'eaux stagnantes	3140	1042, 1044, 1166, A099
ga1	*Valorisation structurelle des rivières* (s'applique à l'ensemble du Site FFH et de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		1032, 1044, 1096, 1106, 1134, A229

Forêt

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
wa	*Actions en faveur de structures d'habitat en forêt (vieillissement des arbres et renforcement du bois mort)* (s'applique à l'ensemble des forêts du Site FFH)		1083, 1321, 1323, 1324, 1381, A207, A234, A236, A238
wwa	Valorisation de communautés forestières rares dans la région du Fossé Rhénan	9160, *91E0, 91F0	A207, A234
wee	*Stabilisation et renforcement de la proportion des chênes* (s'applique à l'ensemble des forêts du Site FFH)		1083, 1321, 1323, A238
wwp	*Gestion des lisières* (s'applique à l'ensemble des forêts du Site FFH)		1083, 1321, 1323, A234

Mesures de conservation d'espèces

Code	Mesure	Types d´habitats concernés	Espèces concernées
af1	*Développement de structures ligneuses dans les espaces ouverts comme repères pour les chauves-souris* (s'applique à l'ensemble d'espaces ouvertes du Site FFH)		1321, 1323, 1324
af2	*Réduction de la pollution lumineuse* (s'applique à l'ensemble du Site FFH et de la Zone de Protection des Oiseaux «Rheinniederung Sasbach-Wittenweier»)		1321, 1323, 1324 oiseaux migratuers
aa1	*Création de zones de frai pour le Triton crêté* (s'applique à l'ensemble du Site FFH situé à l'ouest des principales digues du Rhin)		1166, A099
as	Action en faveur de la Patience d'eau le long des cours d'eau		1060
av1	Action en faveur d'arbres isolés dotés d'ourlets		A072, A073, A099, A233, A234, A338
av2	Mise en place d'une zone de repos pour le Pygargue à queue blanche		A075
av4	Mesures en faveur du Chevalier guignette		A168, A193

Limite du Site FFH
Limite des Zones de Protection des Oiseaux
Limite de la Réserve Naturelle du «Taubergießen»
Limite des bans communaux
Limite des parcellaires avec numéros

0 125 250 375 500 mètres N

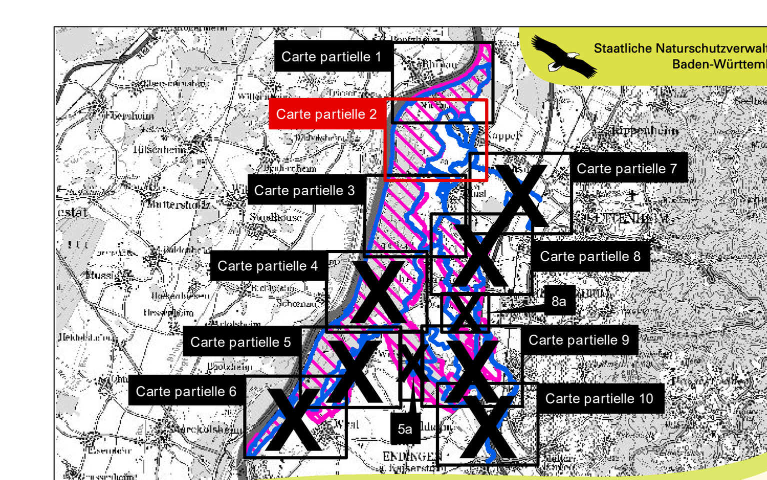

Version française

Plan de gestion pour le Site FFH 7712-341 «Taubergießen, Elz und Ettenbach» et Zones de Protection des Oiseaux

NATURA 2000

Carte 3
Carte des préconisations pour des mesures

Carte partielle 2

Charge de mission	INULA, Dr. H. Hunger & Dr. F.-J. Schiel
Illustrations par	S. Wolf
Traduction française par	B. Sittler
Achevé	Septembre 2019
État d'avancement de la cartographie	Avril 2018
Échelle	1 : 5.000

gefördert mit Mitteln der EU

Baden-Württemberg
REGIERUNGSPRÄSIDIUM FREIBURG